

*des Princes &c.* Janvier 1712. 17

partagé, il ne pensera plus qu'à s'assurer la tranquillité possession de tant de vastes Etats par une Paix solide, qui rétablira le calme dans toute l'Europe.

VII. En attendant cet heureux moment, voyons ce qui s'est passé sur la scène tragique du Nord, mais auparavant rapportons ici les termes de l'Article XIII. du Traité qui fut signé à Travendal le 18 Août 1700. dont l'Empereur, l'Angleterre, la Hollande, les Electeurs & Princes de l'Empire se rendirent garans.

Sa Majesté de Dannemarck consent & promet pour Elle & ses Successeurs qu'Elle n'entreprendra rien contre Sa Majesté de Suede; promettant spécialement de ne donner aucun secours ni aide, directement ni indirectement à Sa Maj. Royale de Pologne Electeur de Saxe; soit par terre ou par mer, ce qui a été accepté de la part de Sa Royale Majesté de Suede &c.

Le Roi de Dannemarck s'est souvenu de ses engagements, & a tenu de bonne foi sa parole Royale, pendant tout le tems que le Roi de Suede a été heureux, ou à portée de se défendre contre ceux qui l'insulteroient: mais au moment qu'on sçut que son Armée avoit été défaite à Pultowa; & ce Prince réduit dans la nécessité de se réfugier en Turquie, le courage intrepide de Sa M. Danoise ne lui permit plus de laisser ses peuples tranquilles, il s'associa avec le Roi Auguste & le Czar de Moscovie, pour partager avec eux la gloire qu'on acquiert d'écraser un Prince voisin, déjà terrassé par la mauvaise fortune; on arbora les Etendars de toutes parts: enfin ces trois Princes convinrent entr'eux du partage qu'ils se

*Ce qui s'est passé dans les Etats du Nord.*

*Traité de Travendal.*

*Mauvaise foi des Rois de Dannemarck & Auguste.*